

- Mme Carole PUSTERLA, représentant la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères,
- M. Cédric GUILLAUME, représentant la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères,
- M. Christophe AUBERT, directeur du Conservatoire des Espaces Naturels FRANCHE-COMTE,
- M. François DEHONDT, directeur du Conservatoire Botanique National de FRANCHE-COMTE-Observatoire Régional des Invertébrés,
- M. Thierry BOHNEWSTENGEL, représentant M. Pascal MOESCHLER – membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel,
- M. Vincent BENARD, représentant l'Office National des Forêts,
- Mme Catherine BRESSON, opératrice Natura 2000 – CD Eau Environnement,
- M. Thomas DEFORET, CD Eau Environnement,

▣ **au titre des services de l'Etat et des établissements publics**

- M. Jean-Noël LAVOCAT, Direction Départementale des Territoires de la HAUTE SAÔNE,
- M. Luc TERRAZ, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- Mme Claire THIALIER, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- M. Stéphane ISSANCHOU, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- M. René DIDIER-LAURENT, Direction Départementale des Territoires du DOUBS,
- M. Emmanuel CHAPOULIE, Direction Départementale des Territoires du DOUBS.

Étaient excusés :

- M. le Président du Conseil départemental de la HAUTE-SAÔNE,
- M. le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du DESSOUBRE et de Valorisation du Bassin Versant,
- M. le Président de l'Etablissement Public Territorial de Bassin SAÔNE-DOUBS,
- M. le Maire de MONTCEY (Haute-Saône),
- M. le Maire de CALMOUTIER (Haute-Saône),
- M. Michel CARTERON, représentant du Fonds de Dotation pour la Nature et les Chiroptères,
- M. le Président du Comité Régional de Tourisme BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- Mme la Présidente du Conservatoire Botanique National de FRANCHE-COMTE-Observatoire Régional des Invertébrés,
- M. le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- M. le Président du Syndicat des Forestiers Privés de FRANCHE-COMTE,
- M. le Président de la communauté de communes des COTEAUX de la HAUTE-SEILLE,
- M. le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE,
- M. le Directeur départemental des territoires du JURA.

Après un mot d'accueil et les remerciements à la commune de Roset-Fluans, M. le Directeur départemental adjoint remercie chacun des participants pour sa présence puis ouvre la séance en précisant les principaux objectifs fixés à l'ordre du jour :

- présentation du document d'objectifs par le bureau d'études CD Eau Environnement et proposition de validation,
- désignation du président de comité de pilotage des sites Natura 2000 « cavités à chiroptères »,
- désignation de la structure animatrice chargée de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs,
- réflexion sur la fusion et la modification des périmètres des sites Natura 2000 « cavités à chiroptères »,
- questions diverses.

1 – Présentation du Document d'Objectifs

Mme BRESSON du bureau d'études CD Eau Environnement, en charge de l'élaboration du Document d'Objectifs (Docob) du site Natura 2000 « réseau à cavités de chauves-souris de Franche-Comté », effectue une présentation synthétique du Docob : présentation des sites, du diagnostic, des enjeux et des actions pouvant être mis en œuvre (cf. diaporama joint en annexe). Elle précise que le Docob comprend également une monographie des espèces présentes et une synthèse des connaissances des sites.

M. CHAPUIS souligne que le Docob est consultable via un lien transmis avec l'invitation et ouvre le débat en précisant que les éventuelles remarques pourront être intégrées au Docob.

M. AUBERT demande des précisions sur les contrats Natura 2000 au vu de la localisation des périmètres des sites, et notamment de la superposition de certains d'entre eux.

M. TERRAZ rappelle que seuls les territoires localisés dans le périmètre du site Natura 2000 peuvent bénéficier de contractualisation. Il n'est pas possible de financer via les crédits Natura 2000 des actions sur des territoires en dehors du périmètre Natura 2000. Il précise également que la double désignation de sites au titre de Natura 2000 n'est pas possible d'où une réflexion sur la fusion des sites concernés.

M. AUBERT évoque les sites à cavités « orphelins » et s'interroge sur la possibilité de prendre en compte les territoires de chasse des chiroptères si ces derniers ne sont pas désignés au titre de Natura 2000.

M. TERRAZ indique qu'une réflexion est engagée pour réviser les périmètres des sites en désignant de nouvelles cavités et en modifiant les périmètres des cavités initiales. Il précise que la modification de périmètre doit réunir deux conditions préalables, à savoir la volonté des collectivités et des bases scientifiques démontrant les enjeux. Ce projet de modification des périmètres Natura 2000 sera examiné en 2017 au prochain comité de pilotage (Copil) et selon l'avis rendu, une consultation officielle des collectivités concernées pourra être menée par les préfetures concernées.

M. BLONDEL demande si cette consultation comprendra également les cas de fusion des sites en cas de superposition avec un autre site Natura 2000.

La DREAL confirme que le projet de révision comprend les cas de superposition de sites Natura 2000 avec le réseau à cavités.

M. CHAPUT s'interroge sur les crédits mobilisables pour effectuer les études nécessaires ainsi que les moyens pour déterminer les périmètres à enjeux.

M. TERRAZ souligne qu'il sera nécessaire, dans un premier temps, de compiler les données issues des études réalisées à ce jour. Toutefois, les animateurs Natura 2000 peuvent faire remonter des besoins qu'ils ont identifiés.

Mme BRESSON et M. GUILLAUME précisent qu'un certain nombre d'éléments sont disponibles, néanmoins il existe des besoins pour compléter les données existantes.

M. CHAPUT signale la présence de gîtes à chauves-souris importants (Château d'Amange) non désignés à ce jour sur le territoire du site Natura 2000 « Massif de la Serre ». Dans le cadre de la réflexion engagée pour la désignation de nouvelles cavités, il demande s'il est possible de prendre l'attache des élus pour engager la démarche.

M. TERRAZ confirme la présence de la fiche action dans le Docob. Dans l'éventualité où ce dernier est validé par le comité de pilotage, le Docob devient un document public auquel il est possible de se référer pour commencer le travail de concertation.

M. CHAPUIS soumet le document d'objectifs des sites Natura 2000 « réseaux de cavités à chiroptères de Franche-Comté » à l'approbation des membres du Copil.

Le Docob est validé à l'unanimité.

2 - Réflexion sur la fusion et la modification des périmètres des sites Natura 2000 « cavités à chiroptères »

M. TERRAZ effectue un point réglementaire sur la procédure de fusion et de modification des sites Natura 2000. Lors du prochain Copil, le projet de fusion et de modification des périmètres des sites « chiroptères » pourrait être présenté. Si le Copil valide le projet, ce dernier sera soumis à l'approbation des collectivités.

Mme MILESI demande si l'ensemble des propriétaires concernés par la modification de périmètre des sites Natura 2000 sera consulté.

M. TERRAZ précise que la procédure ne prévoit pas de consultation officielle pour les propriétaires privés, charge aux collectivités, si elles le souhaitent, d'informer les propriétaires privés de la procédure officielle et de prendre en compte les avis lors de la consultation officielle.

M. BOHNEWSTENGEL s'interroge sur l'éventuelle fusion des réseaux des sites Natura 2000 « chiroptères » de Bourgogne et de Franche-Comté et rappelle le travail effectué avec la Suisse dans le cadre du réseau « chiroptères » transfrontalier, en précisant le besoin d'une animation coordonnée.

M. TERRAZ rappelle que le réseau « chiroptères » en Suisse est intégré dans le réseau « Émeraude », similaire au réseau Natura 2000 et basé sur la même convention de Berne.

Mme THIALLIER précise que la Bourgogne dispose d'un réseau de sites Natura 2000 « chiroptères » similaire à celui de Franche-Comté et se trouve également en phase d'animation. Dans un premier temps, ces réseaux nécessitant une proximité de terrain pour faciliter l'animation, ils sont disjoints.

M. GUILLAUME indique qu'un travail de collaboration est régulier entre les sites de Bourgogne et de Franche-Comté, tout comme entre la France et la Suisse.

Mme BRESSON précise que ce travail associe également la région Auvergne-Rhône Alpes.

M. WOYNAROSKI insiste sur la nécessité d'une fusion des sites Natura 2000 Bourgogne et Franche-Comté et d'effectuer un travail d'animation commun. Il ne s'agit pas d'uniformiser mais de la volonté de construire un réseau commun au niveau de la nouvelle région. C'est une obligation et un souhait du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté de travailler à l'échelle de la région.

3 - Présidence du Comité de Pilotage et animation des sites Natura 2000 « cavités à chiroptères »

M. TERRAZ rappelle les points relatifs à la présidence du Copil Natura 2000 et à la collectivité en charge de l'animation. A défaut de candidature d'une collectivité pour porter l'animation, l'État assurera ce rôle ainsi que la présidence du Copil.

M. CHAPUIS informe le Copil qu'il n'y a pas de candidature officielle pour prendre en charge ni l'animation ni la présidence du Copil.

M. WOYNAROSKI précise, suite aux échanges avec la DREAL sur le sujet, que le Conseil régional doit en discuter en interne avant de se positionner. Il n'y a pas de fin de non-recevoir de la part du Conseil régional mais la réponse serait prématurée au vu des délais et du sujet.

M. CHAPUIS remercie le Conseil régional de l'intérêt porté aux sites Natura 2000 et confirme par conséquent que l'État assurera la présidence et l'animation du réseau de sites pour la période à venir. Ce point sera à nouveau porté à l'ordre du jour du prochain Copil.

En l'absence de question et l'ordre du jour étant épuisé, M. CHAPUIS lève la séance à 15 h 30.

Le président de séance

Didier CHAPUIS

Comité de pilotage Natura 2000

Site "réseaux de cavités à chauves-souris en Franche-Comté"

▣ réseau de 4 cavités à Barbastelles et Grands Rhinolophes de la vallée du Doubs (25)

▣ réseau de 15 cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté (25, 39 et 70)

▣ réseau de 6 cavités à Rhinolophes dans la région de Vesoul (70)

Roset-Fluans (25) – le 20 septembre 2016



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Ordre du jour

- **Présentation du document d'objectifs par le bureau d'études (CD Eau Environnement)**
- **Proposition de validation du document d'objectifs**
- **Désignation du président du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs**
- **Désignation de la structure en charge de l'animation du réseau de sites**
- **Présentation de la proposition de fusion des sites**
- **Questions diverses**



Proposition de validation du document d'objectifs

- Document de référence élaboré **en concertation** avec les membres du comité de pilotage local
- Plusieurs étapes :
 - un inventaire et une cartographie des **habitats et des espèces** et de leur état de conservation
 - une description des **activités humaines**
 - **des objectifs de conservation** tenant compte de toutes les caractéristiques du territoire
 - des **propositions de gestion** et les modalités de leur mise en œuvre ; il s'agit en grande partie de **mesures contractuelles** proposées aux **usagers volontaires** du site
- Une évaluation prévue régulièrement, et une possibilité de révision

Le président du comité de pilotage

- **Rôles du président du comité de pilotage**
 - Suivre la mise en œuvre du document d'objectifs
 - Inviter les membres du comité de pilotage aux réunions qu'il préside
 - Faciliter les échanges et la concertation entre l'opérateur et les différents membres du comité de pilotage
 - Désigné pour une période de 3 ans renouvelable

- **Désignation du président du comité de pilotage**
 - « les représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectif et du suivi de sa mise en œuvre » (art. L 414-2 et R 414-8 et 8-1 CE)
 - La présidence du Copil assurée par un élu

La collectivité en charge de l'animation du site Natura 2000

- **Rôles de la collectivité en charge de l'animation**
 - Animer le Copil et les commissions techniques
 - Mettre en oeuvre des actions d'information du Docob
 - Mettre en oeuvre la contractualisation prévu au Docob (contrat, MAEC, charte)
 - Suivre la mise en place du Docob (veille environnementale, amélioration des connaissances ...)
 - Désigné pour une durée de 3 ans renouvelable

- **Désignation de la collectivité en charge de l'animation**
 - « les représentants des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectif et du suivi de sa mise en œuvre » (art. L 414-2 et R 414-8 et 8-1 CE)
 - Financement sur la base du barème régional - convention Etat/Région/Collectivité

Réflexion sur la fusion et l'extension des sites

- **Fusion et extension des sites Natura 2000 « chiroptères » de Franche-Comté**
 - 3 réseaux différents :
 - Réseau de cavités à Barbastelles et Grands rhinolophes de la vallée du Doubs
 - Réseau de cavités à Rhinolophes dans la région de Vesoul
 - Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté
 - Difficulté d'animation au vu de la répartition géographique des cavités
 - Complexité de la gestion budgétaire
 - Proximité de sites Natura 2000 déjà en phase d'animation
 - Appui de la structure animatrice référente

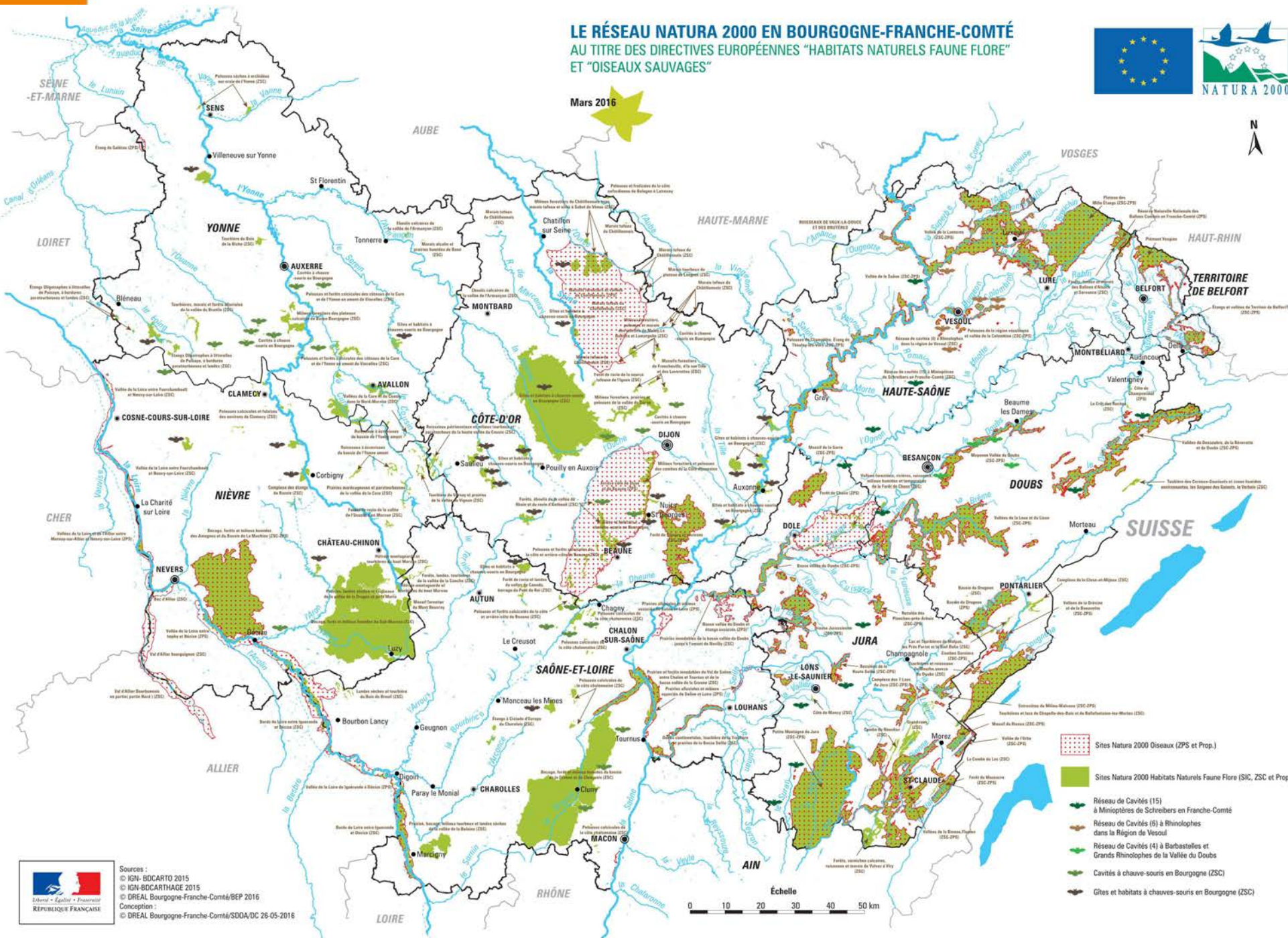
- **Validation du projet de révision de périmètre des sites « chiroptères »**

Réflexion sur la proposition de fusion des sites

LE RÉSEAU NATURA 2000 EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
 AU TITRE DES DIRECTIVES EUROPÉENNES "HABITATS NATURELS FAUNE FLORE"
 ET "OISEAUX SAUVAGES"



Mars 2016



- Sites Natura 2000 Oiseaux (ZPS et Prop.)
- Sites Natura 2000 Habitats Naturels Faune Flore (SIC, ZSC et Prop.)
- Réseau de Cavités (151) à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté
- Réseau de Cavités (6) à Rhinolophes dans la Région de Vesoul
- Réseau de Cavités (4) à Barbastelles et Grands Rhinolophes de la Vallée du Doubs
- Cavités à chauve-souris en Bourgogne (ZSC)
- Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne (ZSC)

Sources :
 © IGN - BDCARTO 2015
 © IGN - BDCARTAGE 2015
 © DREAL Bourgogne-Franche-Comté/BEP 2016
 Conception :
 © DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SDDA/DC 26-05-2016

Questions diverses



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Nous vous remercions de votre attention



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Présentation du Document d'Objectif (DOCOB)



© F. Schwaab - 2014

Comité de Pilotage du 20 septembre 2016



Présentation du Document d'objectif

Carte d'identité du réseau de site

- Réseau de cavités (6) à rhinolophes dans la région de Vesoul
- Réseau de cavités (4) à Barbastelles et Grand rhinolophes de la vallée du Doubs
- Réseau de cavités (12) à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté

Présentation

- Situation administrative et foncière
- Activités humaines

Menaces, enjeux et objectifs de développement durable

- Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les populations de chiroptères
- Enjeux de conservation
- Présentations des objectifs et des actions

Document d'Objectifs Tome 1 ~ Diagnostic



« Réseau de cavités (6) à Rhinolophes dans la région de Vesoul » - FR4301345



« Réseau de cavités (4) à Barbastelles et Grands rhinolophes de la vallée du Doubs » - FR4301304



« Réseau de cavités (12) à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté » - FR4301351

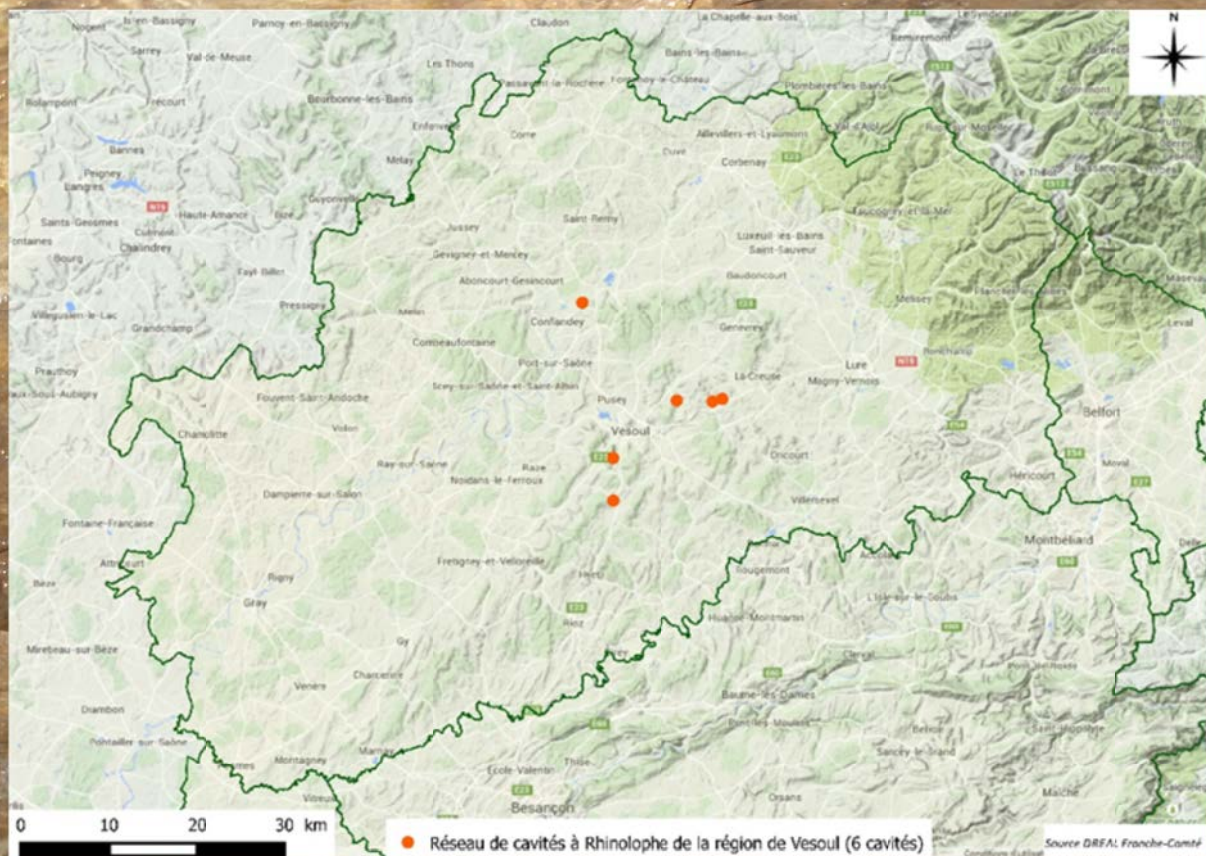
Périmètres antérieurs à 2015



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

Carte d'identité du réseau de site

Réseau de cavités (6) à rhinolophes dans la région de Vesoul



Communes concernées :

Calmoutier ~ Grotte de l'Église de Combe l'Épine et mine de Calmoutier

Echenoz-la-Méline ~ Grotte de la Baume

Fleurey-les-Faverney ~ Mine de Fleurey-lès-Faverney

Montcey ~ Grotte-mine des Equevillons

Vellefaux ~ Mine de Vellefaux



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

Carte d'identité du réseau de site

Réseau de cavités (6) à rhinolophes dans la région de Vesoul



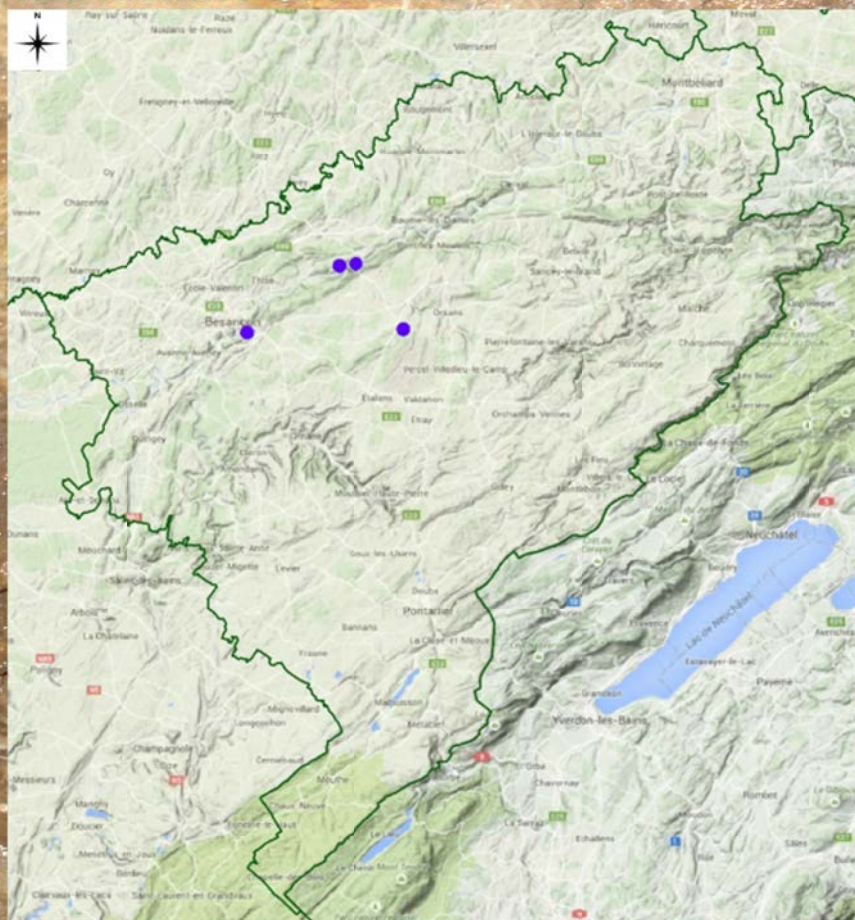
© F. Schwaab - 2014



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016



Carte d'identité du réseau de site



Réseau de cavités (4) à Barbastelles et Grand rhinolophes de la vallée du Doubs

Communes concernées :

Laissey ~ Mine de Froide Oreille

Gonsans ~ Grotte Deschamps

Besançon ~ Grotte inférieure Saint-Léonard

Deluz ~ Mine de Deluz

Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

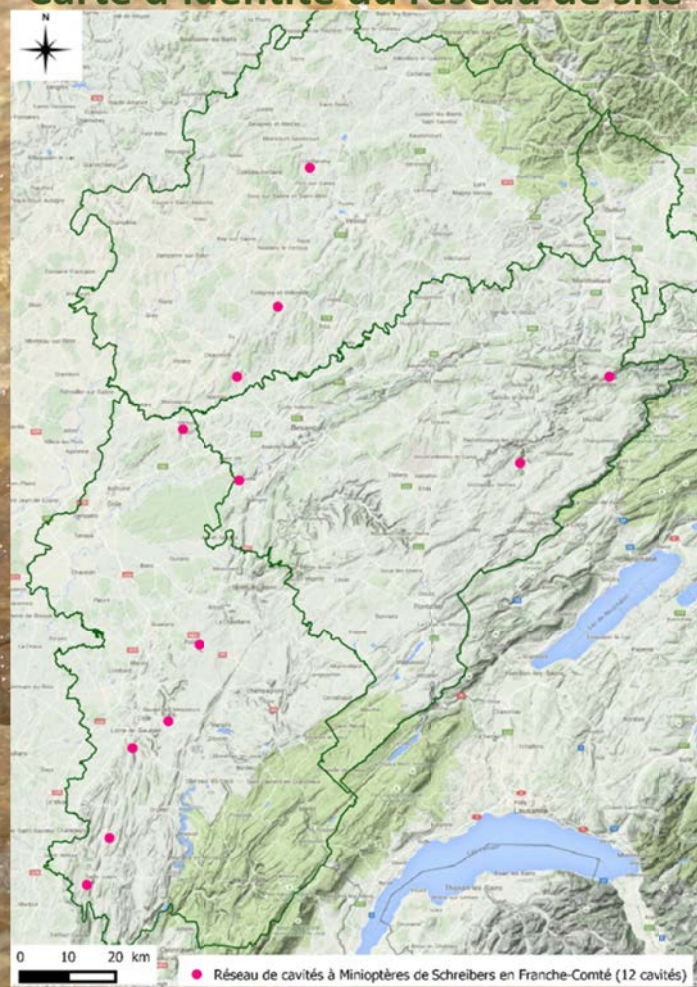


Carte d'identité du réseau de site

Réseau de cavités (4) à Barbastelles et Grand rhinolophes de la vallée du Doubs



Carte d'identité du réseau de site



Réseau de cavités (12) à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté

Communes concernées :

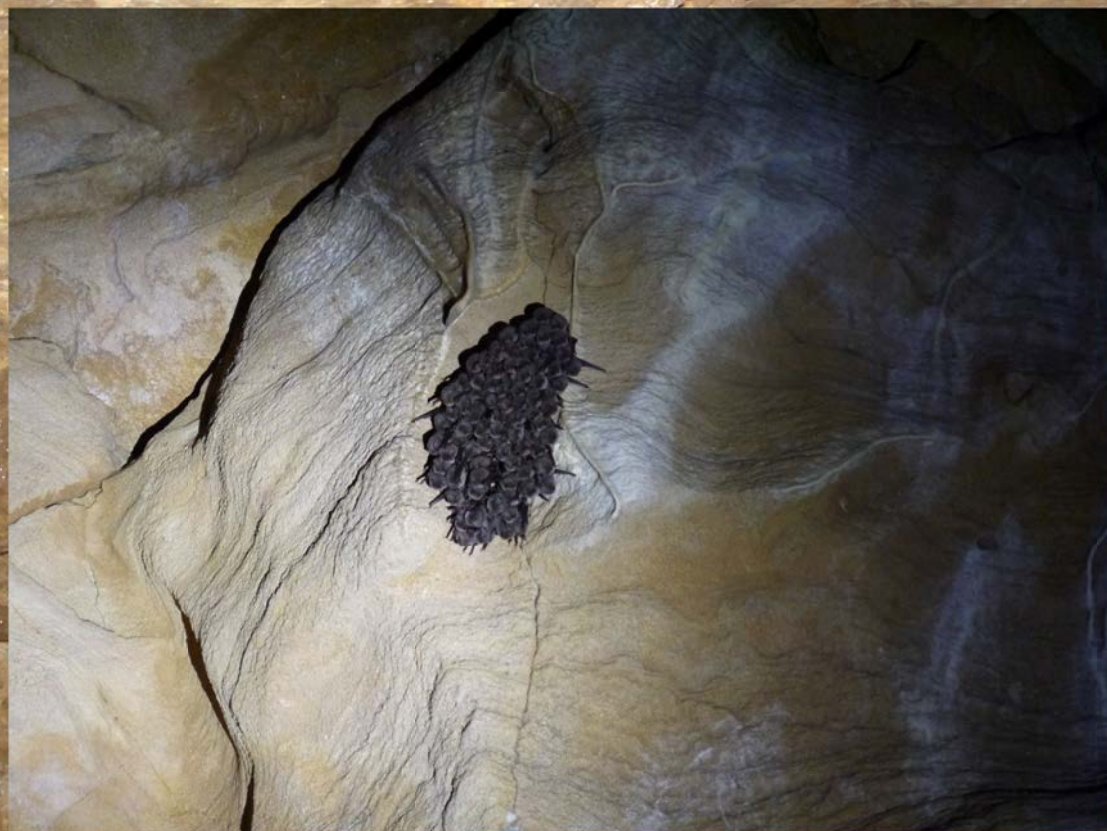
- La Balme d'Epy ~ Grotte de La Balme
- Baume-les-Messieurs ~ Grotte du Dard
- Beaumotte-lès-Pin ~ Grotte de Beaumotte
- Chamesol ~ Grotte du Château de la Roche
- Conflandey et Port-sur-Saône ~ Grotte du Carroussel
- Frétagne-et-Velloreille ~ Grotte de la Baume Noire
- Gigny ~ Grotte de Gigny
- Laval-le-Prieuré ~ Grotte de Sainte-Catherine
- Macornay ~ Grotte de Gravelle
- Poligny ~ Rivière de la Baume
- Roset-Fluans ~ Grotte du Creux à Pépé
- Vitreux et Ougney ~ Mine d'Ougney-Vitreux

Comité de Pilotage du 20 septembre 2016



Carte d'identité du réseau de site

Réseau de cavités (12) à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016





© F. Schwaab - 2014



© F. Schwaab - 2014



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

Présentation ~ Situation administrative

Activités humaines

<p>Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine (ZSC FR4301338 et ZPS FR431204) • Moyenne vallée du Doubs (ZPS FR4312010 et ZSC FR4301294) • Vallée du Dessoubre, de la Rêverotte et du Doubs (ZSC FR4301298 et ZPS FR4312017) • Côte de château le Bois et gouffre du Creux à Pépé (ZSC FR4301301) • Vallée de la Saône (ZSC FR4301342 et ZPS FR4312006) • Reculée de la Haute Seille (ZSC FR4301322ZPS et FR4312016) • Petite montagne du Jura (ZSC FR4301334 et ZPS FR4312013)
<p>Réserve Naturelle Nationale (RNN)</p>	<p>Grotte de Gravelle à Macornay (Décret du 15/12/1992) et grotte du Carroussel à Conflandey et Port-sur-Saône (Décret du 27/03/1990)</p>
<p>Réserve Naturelle Régionale (RNR)*</p> <p><small>*Données non actualisées dans le Docob</small></p>	<p>5 RNR dont 4 sont concernées : grotte de la Baume noire à Frétingney-et-Velloreille, grotte de la Baume à Echenoz-la-Méline, grotte de Beaumotte à Beaumotte-les-Pin, gouffre du Creux à Pépé à Roset-Fluans</p>



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

Présentation ~ Situation foncière pour les cavités des 3 réseaux

La plupart des sites actuellement désignés par des points indiquant l'entrée de la cavité => une seule parcelle cadastrale.

69 parcelles cadastrales recensées : 32 sont des propriétés communales, 34 appartiennent à des particuliers et 3 non renseignés.



Présentation ~ Activités humaines

Le géocaching, entre carte au trésor et patrimoine

Le géocaching est un loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite

A Saint-Hippolyte et dans ses environs, plusieurs géocaches sont dissimulées : La Grotte du Château de la Roche, la Chapelle du Mont, la grotte du bisontin ou encore le Saint Suaire sont autant de lieux à découvrir pour ces aventuriers d'un nouveau genre.

Amoureux de randonnée, de nature, de patrimoine et d'énigme, vous pouvez vous aussi arpenter notre ville et créer une géocache qui ravira les chasseurs de trésors ! Pour cela, équipez-vous d'un GPS ou d'un smartphone et consultez les sites spécialisés dans ce domaine.

Activités touristiques et de loisirs

- Exploitation touristique, visites commentées, proximités avec des sentiers de randonnées, spéléologie, géocaching, ...

Activité sylvicole

- Captage d'eau, étalement urbain, ...

Aménagements projetés à proximité des cavités

- Projet éolien, plateforme de transit (bétail), sentier touristique, création de verger, ...



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

Menaces, enjeux et objectifs de développement durable

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur les populations de chiroptères

Modifications du site et de ses abords :

Couvert végétal ; éboulements/effondrements ; modification des pratiques sylvicoles et agricoles ; fermeture des milieux ; disparition des corridors et des territoires de chasse

Aménagements :

De falaises/cavités, manifestations ; aménagement touristiques ; éclairages ; travaux susceptibles de provoquer des vibrations/éboulements; étalement urbain ; infrastructures routières ; éoliennes ; fermeture inappropriée

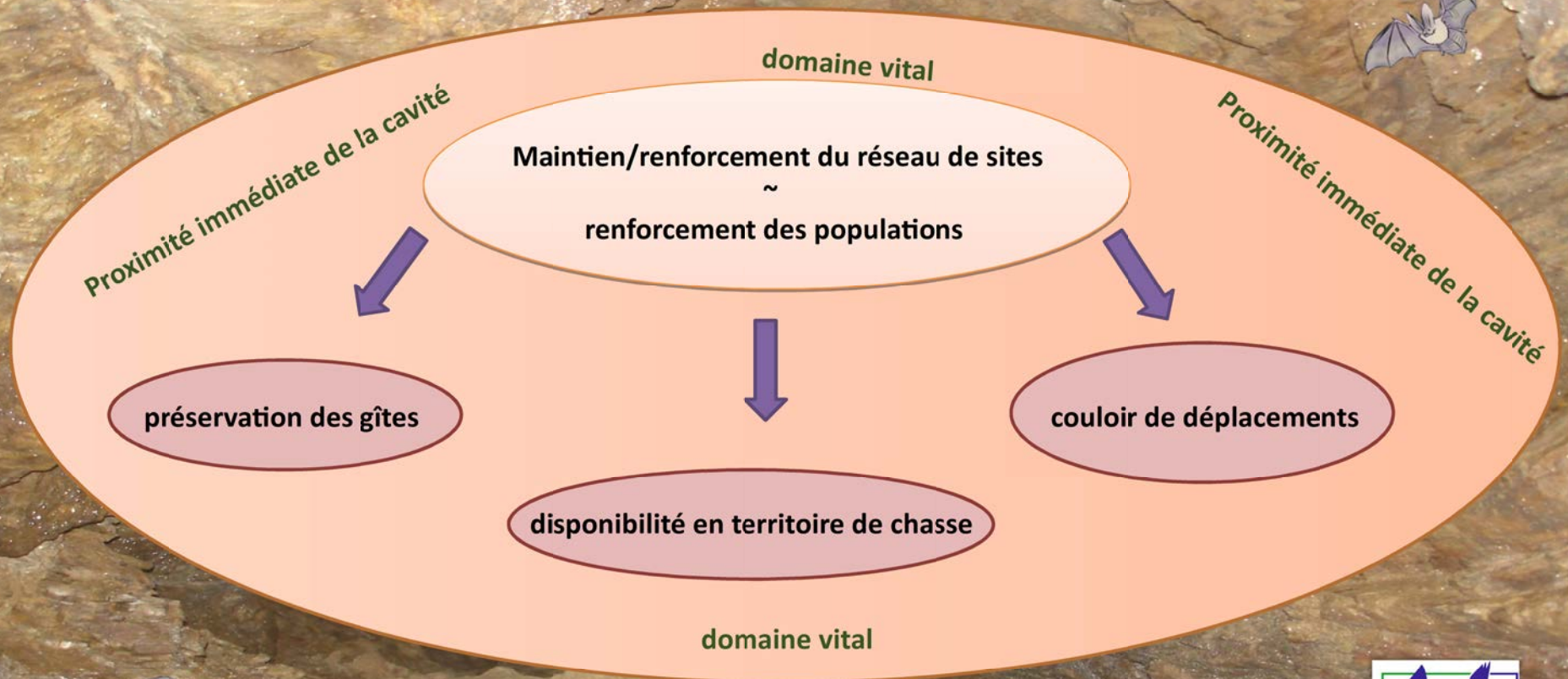
Fréquentation humaine :

Intrusions, dérangements et perturbations ; Surfréquentation - sites touristiques, visites par des centres de loisir, activités spéléologiques ; notoriété et proximité avec un chemin de randonnée, de VTT, d'un belvédère, d'une route et d'un accès sans difficultés ; Feux ; pillages et fouilles archéologiques ; déchets, vandalisme, dégradations



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

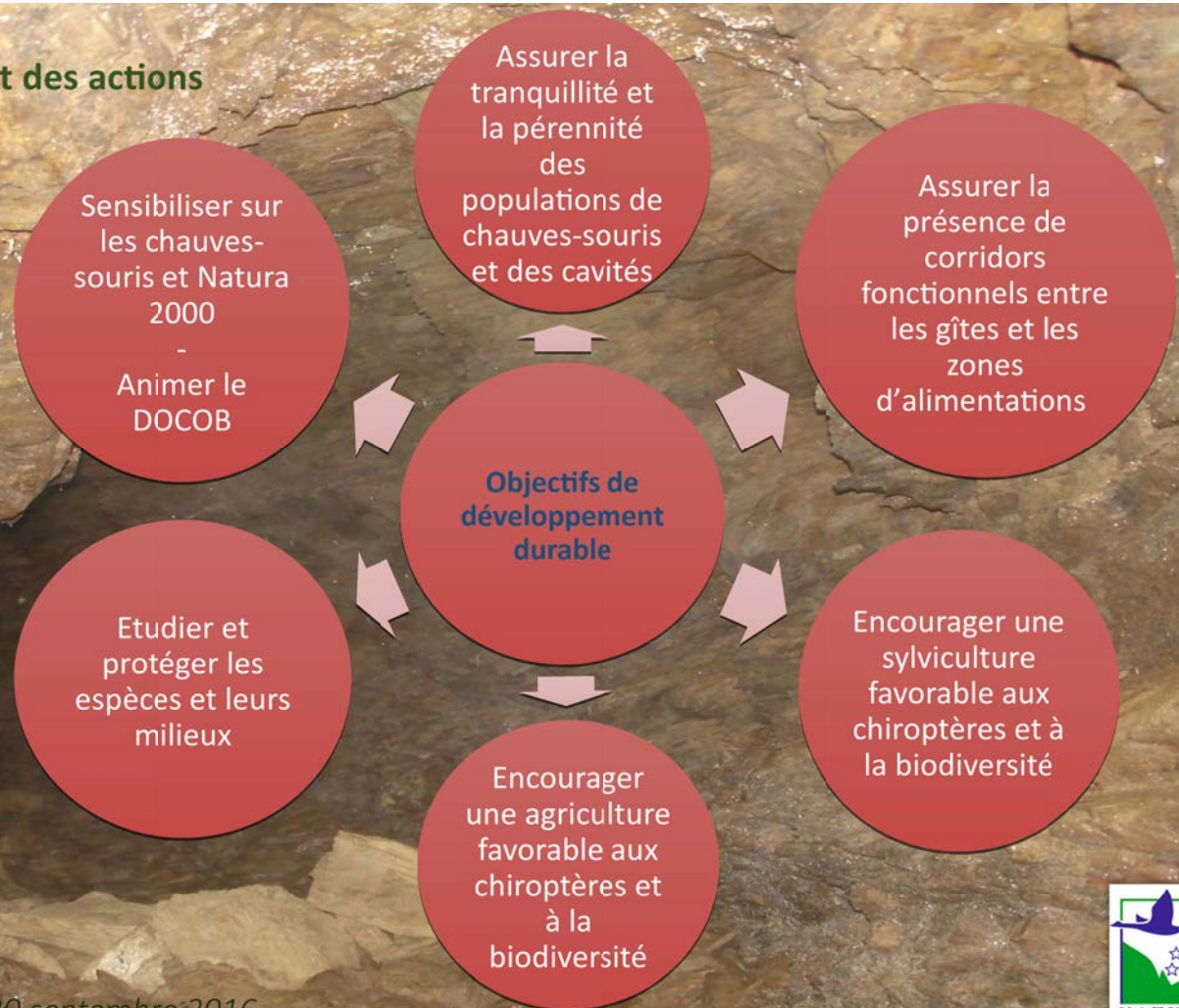




Comité de Pilotage du 20 septembre 2016



Présentations des objectifs et des actions



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016



Réseau franc-comtois des sites Natura 2000 à chauves-souris

Assurer la tranquillité et la pérennité des populations de chauves-souris et des cavités

Sous-objectifs	Intitulé des actions
Concilier les aménagements, les pratiques de loisirs et les activités touristiques au sein des cavités avec le maintien et la préservation des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire	- Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
Etudier et mettre en place une protection physique pérenne	- Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
Renforcer ou mettre en place une protection réglementaire	- Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures
Limiter la perspective visuelle des cavités (limiter l'attractivité de ces milieux souterrains pour le public)	
Suivi et surveillance de la fréquentation humaine	

Réseau franc-comtois des sites Natura 2000 à chauves-souris

Assurer la présence de corridors fonctionnels entre les gîtes et les zones d'alimentation

Sous-objectifs	Intitulé des actions
Disposer d'un périmètre Natura 2000 cohérent et fonctionnel autour de chaque gîte	- Mettre en place un périmètre cohérent pour chaque site du réseau Natura 2000 à Chiroptères
Conservation, entretien d'un maillage de haies fonctionnelles et des lisières forestières	- Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets - Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers



Objectif B - Assurer la présence de corridors fonctionnels entre les gîtes et les zones d'alimentation

Mettre en place un périmètre cohérent pour chaque site du réseau Natura 2000 à Chiroptères

**Action B1
Priorité : *****

Habitats :
Ensemble des habitats d'intérêts communautaires utilisés par les chiroptères

Principales espèces :

Toutes les espèces de chiroptères Annexe II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Règlementation/financement :

Mesure 323A (Animation liée au DOCOB) - CIRCULAIRE DGPAAT/SDDRC/C2012-3047 du 27 avril 2012

Sous-mesure 7.6 - Programme de Développement Rural Régional (PDRR) FEADER 2014-2020 de Franche-Comté

Modalités :

Taux de subvention maximum : 100 %

Circulaire DNP/SDEN n°2008-1 du 6 mai 2008

Financeurs potentiels :

MEPDE, FEADER, autres financeurs

Description de l'action :

La plupart des sites proposés au sein du réseau Natura 2000 sont représenté aujourd'hui par des points correspondant uniquement aux entrées de cavités. Cette situation n'offre pas les conditions favorables à la conservation des chiroptères : un « site à chiroptères » comprend non seulement les gîtes utilisés par une colonie de chauves-souris, mais aussi le domaine vital (terrains de chasse et routes de vol) de celle-ci, c'est-à-dire un ensemble d'unités écologiques répondant aux besoins d'une population à chaque étape de son cycle biologique (Godineau & Pain, 2007).

En effet, la présence d'un ensemble de milieux de chasse favorables sur un territoire donné est tout aussi importante à la survie d'une colonie que la présence d'une variété de gîtes.

Il apparaît également, que leur sensibilité à la modification des paysages peu avoir un impact non négligeable sur les populations de chauves-souris.

Il devient donc indispensable que la gestion prenne en compte ses éléments d'une importance capitale. Aussi, pour chaque cavité du réseau, il est proposé un périmètre déterminé en fonction de :

- La projection en surface d'une partie du développement souterrain accueillant les chauves-souris ;
- de l'entrée de la cavité ;
- des routes de vol des chiroptères à proximité de la cavité
- des éléments paysagers telles que les haies, les lisières forestières utilisés par les chiroptères
- de territoires de chasses potentiels, utilisés en périphérie de la cavité

Engagement rémunérés :

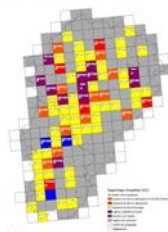
Inclus au coût du poste de l'animateur Natura 2000 :

- Mise en place d'un partenariat ;
- Initiation de la démarche ;
- Mise à jour du DOCOB ;

**Tome 2
Monographies
« espèces »**

GRAND RHINOLOPHE - RHINOLOPHUS FERRUMEQUINUM

Répartition régionale



CPEPESC 2012



Grand rhinolophe - ©François SCHWAAB

Statuts de protection et listes rouges

- ✓ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (niveau national). Cette législation protège toutes les espèces de chiroptères décrites actuellement sur le territoire métropolitain ainsi que la protection des sites de reproduction et des aires de repos des espèces nécessaires au bon accomplissement de leurs cycles biologiques ;
- ✓ Inscription à l'annexe II et IV de la Directive européenne Habitats-Faune-Flore (niveau européen).

Listes rouges	Franche-Comté	France	Europe	Monde
Catégories UICN*	En danger (EN)	Quasi-menacée (NT)	Quasi-menacée (NT)	Préoccupation mineure (LC)

Gîtes

Espèce thermophile*, anthropophile, le Grand rhinolophe utilise en été différents types de gîtes allant des cavités souterraines, aux caves, et combles de bâtiments pour y établir les colonies de mise-bas. En hiver, c'est essentiellement dans des cavités souterraines qu'il trouve refuge pour passer la mauvaise saison.

Biologie et écologie

L'habitat du Grand rhinolophe se compose de milieu semi-ouverts diversifiés, formés de prairies pâturées bordées de haies, friches, vergers, jardins, ripisylves, forêts de feuillus. Il y recherche ses proies: des insectes coprophages* (coléoptères et diptères)(GREMILLET, 1999). Cette espèce peut chasser jusqu'à 10 km autour du gîte. Comme le Petit rhinolophe, il est particulièrement sensible à la fragmentation* des habitats, d'où l'importance de la conservation de ses routes de vols. Il est aussi

* Monographies espèces
Document d'objectifs des sites Natura 2000 FR4302304 « Réseau de cavités (1) à Barbastelles et Grands rhinolophes de la vallée du Doubs », FR4302345 « Réseau de cavités (5) à Rhinolophes dans la région de Vosou » et FR4302351 « Réseau de cavités (1,2) à Minoprières de Scherbers en Franche-Comté ». Août 2015.

sensible au dérangement. Le Grand rhinolophe forme généralement des colonies plurispécifiques. En période de mise-bas, on le trouve souvent en association avec le Murin à oreilles échancrées.

Distribution et population

En Franche-Comté, la population régionale est estimée à 2 490 individus en hibernation (synthèse 2004-2013) (Tableau 1). Ils se répartissent dans plus de 115 gîtes, dont 3 regroupent près d'un quart des effectifs au sein de colonies dépassant les 200 individus (1 dans le Jura, 1 en Haute-Saône et 1 dans le Doubs) et 5 de plus de 100 individus (4 en Haute-Saône et 1 dans le Jura). En période de reproduction, 18 autres colonies de mise-bas ont été identifiées regroupant 2 051 individus dont 2 de plus de 250 individus chacun en Haute-Saône. Chaque année, les connaissances s'améliorent, avec par exemple la découverte récente d'une colonie de plus de 600 femelles dans le Doubs et une deuxième de plus de 120 femelles dans le Jura.

Grand rhinolophe	HIVER (Données 1995)	HIVER (Données 2004)	HIVER (Données 2014)	MISE-BAS (Données 1995)	MISE-BAS (Données 2004)	MISE-BAS (Données 2014)
Effectifs (adultes)	840	1 500	2 490	309	860	2 051
Sites	34	60	115	7	13	18

Tableau 1 : Grand Rhinolophe - Bilan des connaissances.

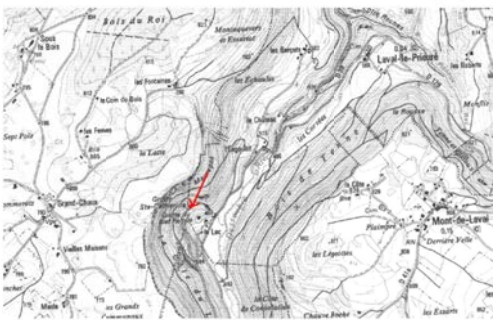
Menaces

A l'échelon national, cette espèce a connu une forte régression, principalement au nord de son aire de répartition (Groupe Chiroptères SFEPM, 2010). La fréquentation humaine importante de certains sites souterrains peut être préjudiciable à cette espèce sensible au dérangement. De plus, le développement d'une sylviculture tournée vers des plantations monospécifiques (résineux), l'intensification agricole, la disparition du bocage diminuent les milieux favorables au Grand rhinolophe. L'utilisation d'antiparasitaires pour le traitement du bétail a un effet toxique reconnu sur les insectes coprophages* et, par diminution de la ressource ou par contamination, sur le Grand rhinolophe. Enfin, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments, ainsi que l'illumination des édifices publics perturbent les colonies de mise bas (LEMAIRE E. & CROQUET V., 2006).

* Monographies espèces
Document d'objectifs des sites Natura 2000 FR4302304 « Réseau de cavités (1) à Barbastelles et Grands rhinolophes de la vallée du Doubs », FR4302345 « Réseau de cavités (5) à Rhinolophes dans la région de Vosou » et FR4302351 « Réseau de cavités (1,2) à Minoprières de Scherbers en Franche-Comté ». Août 2015.



GROTTE DE SAINTE-CATHERINE - LAVAL-LE-PRIEURE (25)



Coordonnées (L93 - Urté mètres) : X 972688 Y 6680738 Altitude : 540m

Type de site/description : cavité naturelle. Réseau actif, avec partie fossile.

Développement : 3 260 m Dénivelé : 75 m (+67 m et - 8 m)

Foncier de l'entrée : propriété privée - parcelles cadastrales A 157 et A 158

Zonages environnementaux du site :

✓ Site Natura 2000 « Réseau de cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté »

Zonages environnementaux incluant le site :

- ✓ Znieff de type 1 n° (C227 0006 « Cirque de consolation »
- ✓ Znieff de type 2 n° (C227 0000 « Vallée du Dessoubre et ses falaises attenantes »
- ✓ APPB 2012/SC-D/N2012 1401 00196 du 14 janvier 2012 « Rochers de Maurepos »
- ✓ Site Natura 2000 (ZSC FR 4301298 et ZPS FR4312017) « Vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs »

Historique, vie du site : d'anciens documents signalent l'existence du porche d'entrée au XV^{ème} siècle. Dès 1880, des élèves et professeurs du séminaire de Notre Dame de Consolation explorent les galeries d'entrées, notamment celles où se trouvaient les chauves-souris à l'époque, qu'ils appellèrent « Chambre aux chauves-souris ». Ils donnèrent aussi son nom à la grotte Sainte-Catherine, en hommage à une religieuse.

Pendant une dizaine d'années (de 1958 à 1968), plusieurs sessions de captures de chiroptères ont été effectuées. Des individus de Minioptères de Schreibers capturés étaient munis d'une bague. Celles-ci avaient été posées lors de sessions de capture dans d'autres sites : Grotte du château d'Aine (dept 71, à 162 km), Grotte de l'Eglise de Combe l'Epine (dept 70, à 59 km), Grotte du Dard (dept 39, à 89 km) et Mine de Souvance-est (dept 25, à 31 km).

- Etat des connaissances sur les cavités des 3 réseaux de sites -
 Des inventaires d'espèces de sites Natura 2000 FR4301298 « Réseau de cavités (4) à Schreibers et Grands Minioptères de la vallée du Doubs », FR4301345 « Réseau de cavités (6) à Minioptères dans la région de Vesoul » et FR4301351 « Réseau de cavités (12) à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté ». Août 2015.

Actuellement, la grotte sert de site d'initiation spéléologique (plusieurs centres de loisirs et professionnels accueillent des groupes, notamment en période de vacances scolaires, surtout l'été). Une convention d'accès a été signée en juin 2009 entre le propriétaire des lieux et la Fédération Française de Spéléologie, localement représentée par le Comité Départemental de Spéléologie du Doubs. Ce site est aussi visité par les touristes, les randonneurs et la population locale.

Date de 1ères données « chiroptères » : 1958 (captures)

Premier recueil de données par la CPEPESC : 1989, puis comptages ponctuels depuis cette date sur le départ du réseau actif et la partie fossile la plus proche de l'entrée.

Justification de l'inscription du site au réseau Natura 2000 : la grotte Sainte-Catherine fait partie des 5 cavités franc-comtoises possédant une colonie de reproduction de Minioptères de Schreibers, et la seule pour le département du Doubs. Evaluée dans le cadre de la hiérarchisation des sites souterrains en Franche-Comté (ROUE, 2006), cette cavité possède un intérêt national (indice de 80) et représente 5 % de la population régionale en période estivale. 5 espèces d'intérêts communautaires figurant à l'annexe II de la Directive Habitat Faune Flore (dont le Grand murin) y sont recensées.

Effectifs observés (maxima) en transit et en période estivale :

✓ Minioptère de Schreibers

Périodes	Effectifs maxi période transit	Effectifs maxi période estivale
1992 à 1995	750	1180
1996 à 1999	845	1050
2000 à 2003	550	500
2004 à 2007	Donnée indisponible	600
2008 à 2011	Donnée indisponible	370

Evolution des populations :

✓ Minioptère de Schreibers

Les effectifs de Minioptères de Schreibers ont considérablement chuté depuis le début des années 2000.



- Etat des connaissances sur les cavités des 3 réseaux de sites -
 Des inventaires d'espèces de sites Natura 2000 FR4301298 « Réseau de cavités (4) à Schreibers et Grands Minioptères de la vallée du Doubs », FR4301345 « Réseau de cavités (6) à Minioptères dans la région de Vesoul » et FR4301351 « Réseau de cavités (12) à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté ». Août 2015.



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016

Merci de votre attention



Comité de Pilotage du 20 septembre 2016